



## VOS RÉPONSES DP

### **ARCQ : L'accord sur la reconnaissance des compétences et qualifications**

1. Il semblerait que l'application de cet accord (ARCQ) soit encore flou pour certains managers.
  - ❖ Afin de ne pas les mettre en difficulté, auprès de qui doivent-ils s'adresser, en cas de problème lors de l'utilisation de la grille ?

Direction : Un manager du plateau et le Responsable de plateau ont participé au pilote et peuvent répondre aux managers, en cas de difficulté le service RH est disponible pour toute question. Il y aura encore deux vagues en septembre et octobre et les managers auront encore des sessions de formation.
2. Où peut-on trouver des informations permettant de savoir si le salaire est identique pour tous ceux qui exercent le même métier (même niveau de classification et d'ancienneté) ?

Direction : Les salariés ACO Cadre et non cadre et les Fonctionnaires Cadre peuvent demander à leur ligne managériale de pouvoir consulter leur nuage de points afin de visualiser leur position par rapport aux autres salariés de même classification

**CFE-CGC : nous vous conseillons de faire une demande à vos responsables (par mail) sur votre positionnement par rapport aux autres salariés de même classification. Il sera consultable avec le Chef de Plateau. (le nom de l'outil est EVOLREM)**
3. Pouvez-vous nous dire pourquoi les fonctionnaires ont été informés au mois de mai par un mail du service RH de leur augmentation de salaire de base ? les salariés de droit privé eux l'ont reçu par papier.

Direction : Les Fonctionnaires non cadre ne sont pas gérés dans l'application Evolrem pour leur rémunération car ils n'ont pas d'augmentation managériale pour les autres salariés leur augmentation est issue de l'application Evolrem (réception papier).

**CFE-CGC:lien**  
<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/documents/10493/8202668/D%C3%A9cision+politique+salariale+2018+Orange+SA/32f9939c-82c6-43b4-bfd0-36fb574e322f>
4. Sur quels critères avez-vous attribué les mesures managériales ? les notifications d'augmentations ont été distribuées sans explications aux conseillers.

Direction : L'attribution s'est faite sur la décision du 16 avril 2018 relative aux mesures salariales de 2018. Je ferai un rappel aux managers

**CFE-CGC : chaque année c'est le même problème nous sommes obligés de vous alerter sur ce sujet.**
5. Il semblerait que tous les conseillers ont bénéficié d'une augmentation managériale est-ce une application de la décision du 16 avril 2018 relative aux mesures salariales de 2018 ou de ARCQ ?

Direction : La décision du 16 avril 2018 prévoit une augmentation individuelle ces mesures sont décorellées de ARCQ de 325 € pour les salariés de droit privé cadres ACO / AFO pour les AFO non cadres elle est de 200€.
6. Le personnel souhaiterait savoir ce que vous comptez faire pour les salariés qui partent en TPS libéré sans promotion depuis plus de 10 ans et qui demandent à bénéficier de leur dernier échelon de grade ou d'une promotion ?

Direction : L'ARCQ a prévu l'étude de cas par cas de certaines situations individuelles et particulières dont les non promus depuis plus de 10 ans article 1.3 de l'accord.

**CFE-CGC:lien**  
<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/documents/10493/8202662/accord+portant+sur+la+reconnaissance+des+comp%C3%A9tences+et+des+qualifications+du+20+fév%C3%A9rier+2017/1921ef2f-b1c2-4e18-ba50-b6ebff679dff>

## « Scose Demain », Groupes de travail, Piazza

7. Piazza est-il un outil de convivialité ou un outil de travail ?  
Direction : C'est le réseau social de l'entreprise Orange on peut partager des éléments liés à l'activité et des éléments liés aux moments de convivialité,  
CFE-CGC : donc ce n'est pas un outil de travail c'est bien un réseau social, avec SCOSE demain vous donnez des informations sur le travail sur un réseau social.
8. Les groupes de travail sont-ils sur la base du volontariat ou désignés volontaire ?  
Direction : ils sont bien sur la base du volontariat,  
CFE-CGC : Ce n'est pas le cas pour tout le monde merci de faire un rappel  
Direction : Nous ferons un rappel à tous les managers
9. Qui dépose les comptes rendus des groupes de travail des salariés sur Piazza ?  
Direction : ce sont les chefs de projet, ils récupèrent les comptes rendu des scribes.  
CFE-CGC : si j'ai bien compris ce sont les salariés qui font les remontées des comptes rendus aux chefs de projet ?  
Direction : oui
10. Les ateliers Managers ont-ils eu lieu si oui pourquoi n'y a-t-il pas de document dans Piazza en rapport avec ces ateliers ?  
Direction Une synthèse est en cours ils seront bientôt disponible sur piazza
11. Les photos des ateliers déposées sur Piazza étaient-elles une demande des salariés ou de la Direction ? Le droit à l'image, est-il respecté ?  
Direction : Les ateliers sont animés par les salariés, les photos ont été réalisées par les participants, en début d'atelier il doit y avoir un rappel sur la diffusion, nous ferons un rappel  
CFC-CGC : nous ne sommes pas certains que cela soit fait avant chaque atelier  
Direction : nous le rappellerons dans les règles de vie et fonctionnement des ateliers
12. Pourquoi avoir diffusé les comptes rendus des ateliers sur Piazza ?  
Direction : nous nous étions engagés que l'intégralité des CR serait diffusée sur piazza l'outil de l'entreprise  
CFE-CGC : la diffusion peut très bien se faire par mail, d'ailleurs à ce sujet suite à notre envoi des questions DP le même jour, vous avez envoyé aux salariés la Synthèse des CR du 22-05 au 01-06 [Ateliers Scose Demain] est-ce le hasard ? ...
13. Si un salarié vous demande à avoir les documents papiers ou par mail vous sera-t-il possible de lui fournir ?  
Direction : il va sur Piazza et il les imprime  
CFE-CGC : vous faites des groupes de travail c'est le salarié qui doit proposer des solutions, c'est le salarié qui doit imprimer ses documents, c'est le salarié qui doit prendre des photos, c'est le salarié qui fait les comptes rendus en gros c'est le salarié qui fait tout ! Et la Direction au final que fait-elle ?  
Piazza n'est pas un outil de travail si le salarié ne veut pas aller sur piazza il n'y va pas !
14. Lors des ateliers qui est en charge de prendre les notes des remontées des participants ?  
Direction : Les participants  
CFE-CGC : Nous constatons que depuis que le projet «Scose Demain » existe comme par hasard tout le monde doit utiliser Piazza ce qui n'était pas le cas avant.
15. Avez-vous fourni à tous les salariés qui sont dans des groupes de travail les documents relatifs à ces ateliers ?  
Direction : il y a un cahier des charges  
CFC-CGC : il se trouve où ?  
Direction ; c'est une page avec quelques points, c'est une aide à l'animation
16. Les salariés qui font partie des ateliers (Managers et Conseillers) Ont-ils reçu le lien qui permet d'avoir tous les comptes rendus ?  
Direction : sur le Site c'est affiché ou Piazza
17. Qui dépose les comptes rendus des salariés sur Piazza ?  
Voir réponse 9
18. Les documents déposés par la Direction sur Piazza sont-ils conservés, si oui pendant combien de temps ?  
Direction : Pas de durée maximale de conservation
19. Les documents déposés par les Salariés sur Piazza sont-ils conservés, si oui pendant combien de temps ?  
Direction : Pas de durée maximale de conservation

20. Suite à la question DP de la CFE-CGC N° 4 du mois de février 2018 vous nous avez répondu que pour le nouveau module OPOCI qu'il était prévue une formation de 30 mins, apparemment ce n'est pas le cas car certains conseillers ne savent toujours pas comment faire pour déposer leurs congés égrenés, nous vous rappelons que la règle officielle est que tous les salariés doivent déposer leurs souhaits de congés dans **Anoo outil National**.  
Direction : les salariés qui ont des difficultés sur Opoci doivent se rapprocher de leur manager que ce soit pour les congés égrenés ou les prévisions de congé en cours pour le T4.
21. Pouvez-vous nous dire à ce jour combien de conseillers ont utilisé le nouveau module OPOCI ?  
Direction ; pour les congés égrenés 166 cc entre mai et septembre dans la période bouclée. 154 cc pour le récolement des congés du T4  
**CFE-CGC : vous nous aviez dit en février que c'était que pour les congés égrenés et là vous nous parlez de recollement**  
Direction : c'est pour les deux il y a eu une évolution  
**CFE-CGC : vous auriez dû nous informer de l'évolution**
22. Suite à la question DP de la CFE-CGC N° 4 du mois de février 2018 vous nous avez répondu que dans le nouveau module OPOCI que tout est historié.
- ❖ Pouvez-vous nous dire combien de temps sont archivés les demandes de congés ?
  - ❖ Pouvez-vous nous dire combien de temps sont archivés les refus de congés ?
  - ❖ Pouvez-vous nous dire combien de temps sont archivés les annulations de congés ?
- Direction : la durée pour ces trois archives n'est pas limitée dans le temps
23. En ce qui concerne nos alternants, contrats Pro, ont-ils un espoir d'être recrutés au sein du SCO SE ?  
Direction : Aucun recrutement externe n'est prévu à ce jour
24. Les salariés souhaiteraient savoir s'il y a des emplois prévus sur le site ?  
Direction : une offre de conseiller client est ouverte sur Nice
25. Pouvez- vous nous dire combien de conseillers ont obtenu leur télétravail depuis le début de l'année ?  
Direction : Hors périmètre DP  
**CFE-CGC : c'est bien du périmètre DP puisqu' en début d'année vous nous aviez répondu qu'il y avait 20 télétravailleurs et 2 en cours.**
26. Pouvez- vous nous dire combien de demande de télétravail ont été refusée ?  
Direction : Hors périmètre DP
27. Peut-on connaitre le taux de réitération des personnes en télétravail ?  
Direction : Hors périmètre DP
28. Pouvez-vous signaler avec des panneaux toutes les boites à pharmacie du site Besset ? Les salariés ne savent pas forcément où elles se trouvent.  
Direction : suite à un audit nous sommes conformes à la signalisation  
**CFE-CGC : une affiche avec une valise et la croix rouge pour situer la boite à pharmacie c'est simple et ça se voit**  
Direction : on prend le point
29. À quelle date ont été vérifiés les extincteurs pour le Restaurant de Nice Besset dans la salle de restauration et la terrasse ?  
Direction : tous les extincteurs du bâtiment ont une date de contrôle à avril 2017 la campagne 2018 débute le 27 juin  
**CFE-CGC : nous l'avons remarqué, la personne de la société est en train de les changer justement aujourd'hui**
30. Suite à la question DP N°19 du mois de mai, la CFE-CGC vous avait demandé si les conseillers avaient obtenu des places pour le Festival de Cannes, et si non quel autre personnel en a bénéficié ? vous nous aviez répondu que vous étiez toujours en attente d'une réponse.
- ❖ Pouvez-vous y répondre ?
- Direction : une conseillère du SCO SE a gagné une place pour 2 personnes et 2 fois 2 places mis en jeu sur le bassin de la DOSE toutes unités confondues  
**CFE-CGC : c'est trop peu**

31. Pouvez-vous nous transmettre le lien pour la sécurité et la santé au travail ?

Direction : suite à votre question, on s'est aperçu que le favori n'était plus le bon nous vous transmettrons le lien

Vos  
Délégués  
du  
Personnel

Vos Délégués  
Syndicaux

CFE-CGC

- Sophia Bouaakab
- Corinne Orth
- Marc Cavalerie

- Céline Boisvilliers
- Philippe Drouet

■ DEMANDES DE PLUS EN PLUS COMPLEXES,  
EFFECTIFS EN BAISSÉ, STRESS.....



Retrouvez ce compte-rendu et  
les publications de votre établissement :

<https://www.cfecgc-orange.org/do-sud-est/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFE-CGC](https://bit.ly/annuaireCFE-CGC)

